



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **10 décembre 2019** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est absents à cette séance :

Siège #4 - Yvan Arsenault

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Lucie Lortitch, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Madame Lucie Lortitch agit à titre de secrétaire d'assemblée.

19-12-262

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaire du 8, 28 octobre et 12 novembre 2019

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

6.2 - Achats et travaux du mois - voirie

6.3 - Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8.2 - Nomination d'un secrétaire pour le Comité CCU

8.3 - Demande à la CPTAQ de Monsieur Vincent Lapierre

8.4 - Transférer le ZAP au ZAR

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS



N° de résolution
ou annotation

- 10.1 - Contribution financière 2020 - Route des Sommets
- 10.2 - Financement projet Place aux jeunes du Granit
- 10.3 - Commandite Journée internationale des femmes 8 mars 2020
- 10.4 - Participation à l'insertion de livres neufs paniers de Noël 2019
- 10.5 - Commandite prévention suicide 2020
- 10.6 - Inscription 13e édition Semaine de l'intergénération
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 11.1 - Adoption des comptes
- 12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 novembre 2019
 - 12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du dg au 30 novembre 2019
- 13 - RAPPORT DU MAIRE
 - 13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
 - 14.1 - Ménage au sous-sol - travaux d'aménagement
 - 14.2 - Engagement opérateur patinoire ACLN
 - 14.3 - Offre de services pour le plancher de ACLN
 - 14.4 - Travaux salle de bain sous-sol AGN
- 15 - QUESTIONS DIVERSES
 - 15.1 - Renouvellement du service de récupération des matériaux secs Sanitaire Lac-Mégantic
 - 15.2 - Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes
 - 15.3 - Soumission pour l'émission de billets R# 372-09
 - 15.4 - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 163 00 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2019
 - 15.5 - Financement temporaire Règlement 434-17 rue Principale (Route 161)
 - 15.6 - Calendrier des séances ordinaire 2020
 - 15.7 - Compensation hausse matière recyclable
 - 15.8 - Augmentation de la rémunération 2020
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yvan Boucher, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaire du 8, 28 octobre et 12 novembre 2019

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil tenues les 8, 28 octobre (2) et 12 novembre 2019 dernier ont été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

19-12-263



N° de résolution
ou annotation

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires les 8, 28 octobre (2) et 12 novembre 2019 sont approuvés tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Voir les tâches énumérées aux agendas des opérateurs de voirie envoyés par courriel.

19-12-264

6.2 - Achats et travaux du mois – voirie

Fournisseurs	Montant
Services Sanitaires Denis Fortier 14 bacs à recyclage et 9 bacs à déchet	2 499,00 \$
Coffre d'outil	900,00 \$
Chargeur à batterie	700,00 \$
Pompe à pression à pression	1 500,00 \$

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'autoriser les achats mentionnés dans le tableau ci-dessous. Un montant prévu de 5 599 \$ taxes comprises pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-12-265

6.3 - Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

Considérant que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

Considérant que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;



N° de résolution
ou annotation

19-12-266

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu:

Que la municipalité de Nantes appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Nantes participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

Que cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

Que le maire soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

8.2 - Nomination d'un secrétaire pour le Comité CCU

Considérant que l'inspecteur en bâtiment assiste à toutes les rencontres du CCU comme personne-ressource et qu'il rédige la résolution adoptée par le comité;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu de nommer l'inspecteur en bâtiment



N° de résolution
ou annotation

19-12-267

secrétaire du CCU, mais la rédaction du procès-verbal sera effectuée par la directrice générale ou secrétaire administrative.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 - Demande à la CPTAQ de Monsieur Vincent Lapierre

Considérant que la Commission a autorisé de relocaliser la superficie approximative de 4585.7 mètres carrés accordée en juin 2013 à des fins autres que l'agriculture pour rendre conforme la construction d'une résidence sur l'ilot déstructuré de la propriété;

Considérant que ladite superficie se trouve en terrain humide et inondé en période de crue des eaux de la rivière Glen qui la traverse donc inapte à la construction résidentielle;

Considérant que le potentiel agricole du lot reste inchangé ainsi que les lots avoisinants et peut être utilisé pour l'agriculture;

Considérant que l'homogénéité de la communauté reste inchangée;

Considérant que les ressources eau et sols pour l'agriculture demeurent inchangés;

Considérant que la superficie restante du lot est suffisante pour pratiquer l'agriculture;

Considérant que le projet ne peut pas se faire hors de la zone agricole, vu que l'on a déjà obtenu une décision;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire en vigueur;

Considérant que le Propriétaire renonce à l'ilot déstructuré de 1.6 hectare, laissant le lot boisé en une seule et même partie sans morcellement;

Considérant que le plan fourni fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le propriétaire souhaite établir la construction de la résidence plus au nord-ouest de la propriété dans un secteur plus approprié et renonce à l'ilot déstructuré de 1.6 hectare, laissant le lot boisé en une seule et même partie sans morcellement;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 - Transférer le ZAP au ZAR

Considérant qu'un projet domiciliaire a été soumis dans le secteur Laval à la municipalité;

Considérant que la Municipalité a à déplacer plus ou moins 32000 mètres carrés de la Zone d'aménagement prioritaire (ZAP) en rouge sur le plan, vers la Zone prioritaire de réserve (ZAR) en bleu;

Considérant que le promoteur veut procéder aussitôt les autorisations obtenues;

19-12-268



N° de résolution
ou annotation

19-12-269

Considérant que le plan fourni fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Lynda Bouffard, **il est résolu** de demande à la MRC du Granit de procéder, dans les plus brefs délais, au déplacement de plus ou moins 64000 mètres carrés du ZAP vers ZAR telle que montré au plan ci-joint

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

10.1 - Contribution financière 2020 - Route des Sommets

Considérant que Madame Catherine Lecompte explique l'importance de ce produit touristique régional;

Considérant que la Route des Sommets traverse notre territoire sur 2.5 km;

Considérant que la Municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région;

Considérant que la contribution est prévue dans le plan de développement de la municipalité adopté précédemment;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Yvan Boucher, **il est résolu** de reconduire pour l'année 2020 (1 ans) le soutien financier à la Route des Sommets par une contribution financière de **610,27 \$**. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-12-270

10.2 - Financement projet Place aux jeunes du Granit

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyé par monsieur Richard Grenier, **il est résolu** d'accorder une contribution financière de **100 \$** pour l'année 2020 pour la 22e Édition des séjours exploratoires de Place aux jeunes du Granit. Ce montant est prévu pour couvrir la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

19-12-271

10.3 - Commandite Journée internationale des femmes 8 mars 2020

Mme Éléonore Foulon demande que le point soit reporter en janvier 2020.

19-12-272

10.4 - Participation à l'insertion de livres neufs paniers de Noël 2019

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Richard Grenier, il est résolu d'accorder une contribution financière de 200 \$ pour l'insertion de livres neufs pour les enfants, et ce au sein des paniers de Noël 2019. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-12-273

10.5 - Commandite prévention suicide 2020

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyé par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu d'accorder une contribution financière de 100 \$ pour la prévention du suicide JEVI. Ce montant est prévu pour couvrir la dépense projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-12-274

10.6 - Inscription 13e édition Semaine de l'intergénération

Le Conseil ne participe pas à l'activité célébrons l'intergénération.

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

11.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Yvan Boucher, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant **189 007,78 \$** en référence aux chèques numéros 201900646 à 201900723, 201900950 à 201901026 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	15 605,72 \$
Sécurité publique:	15 476,97 \$
Transport:	116 223,36 \$
Hygiène du milieu:	13 051,08 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	5 682,17 \$
Loisirs et culture:	1 766,45 \$
Remises de l'employeur:	21 202,03 \$
Total des chèques émis:	189 007,78 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

19-12-275

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 novembre 2019

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 30 novembre 2019, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du dg au 30 novembre 2019

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que les élus acceptent les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois de novembre 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

13 - RAPPORT DU MAIRE

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

1. Intervention Service ambulancier
2. Dossier internet

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

14.1 - Ménage au sous-sol - travaux d'aménagement

Monsieur Bruneau Hébert explique que pour faire suite aux travaux d'aménagement du sous-sol de la salle AGN pour le projet sécurité civile, un grand ménage s'impose avant les locations des fêtes. Organisation de la tenue de l'activité le 6 décembre 2019. Monsieur Hébert souhaite que la d.g.a s'informe auprès des assurances pour l'utilisation de la camionnette par un conseiller. Le Conseil donne son accord pour les travaux à effectuer.

Le Conseil autorise Lison à faire le ménage pour que la salle soit prête pour les locations.

19-12-276

14.2 - Engagement de l'opérateur de la patinoire ACLN

Considérant que certains élus ont rencontré monsieur Daniel Bergeron le 9 décembre 2019;

Considérant que le Conseil a exprimé leurs attentes concernant l'utilisation de la salle du haut et de la présence de son chien;

Considérant que le conseiller à rejoindre lors des besoins de l'opérateur est monsieur Adrien Quirion;

Considérant que les 24, 25 et 31 décembre 2019 et le 1er janvier 2020, celui-ci sera en congés;

Considérant que la feuille de temps de la semaine doit être remise le lundi de la semaine suivante;



N° de résolution
ou annotation

19-12-277

Considérant que des clés d'accès aux bâtiments lui sont remises avec les responsabilités qui s'en suivent;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyer par monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'engager monsieur Daniel Bergeron en tant que responsable de la patinoire du secteur Lava. La rémunération prévue est de 16,00 \$ de l'heure pour une période de plus ou moins 10 semaines, les heures normales de la semaine de travail sont de 40 heures. Une augmentation de 1,50\$ de l'heure sera attribuée à toutes les heures effectuées, si le travail exécuté est selon les exigences des élus.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

14.3 - Offre de services pour le plancher de ACLN

Considérant que le plancher de l'ACLN doit être décapé et poli;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que Monsieur Marcel Pelletier soit mandaté pour restaurer le plancher de l'ACLN pour un montant de 275 \$. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19-12-278

14.4 - Travaux salle de bain sous-sol de l'Hôtel-de-Ville

Considérant que des modifications doivent être apportées aux travaux de la salle de bain du sous-sol de l'Hôtel-de-Ville pour rencontrer les normes d'éclairage d'urgence et ajouter du chauffage;

Considérant qu'il faut installer la plomberie hors terre et les appareils pour personne à mobilité réduite (robinet, douche, toilette et lavabo);

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par Lynda Bouffard, il est résolu d'accepter la soumission Philippe Mercier inc, pour la somme de 2 124 \$ taxes comprises pour les changements électriques et la soumission de Plomberie Christian Fortier inc. pour la somme de 2 863 \$ taxes comprises pour les travaux de plomberie. Ces montants sont prévus pour couvrir les factures auxquelles les dépenses sont projetées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19-12-279

15 - QUESTIONS DIVERSES

15.1 - Renouvellement du service de récupération des matériaux secs Sanitaire Lac-Mégantic

Considérant que Mme Christine Beaudoin a rencontré le conseil le 18 novembre 2019 pour expliquer le service rendu par récupération des matériaux secs Sanitaire Lac-Mégantic et répondre aux questions des élus;

Considérant que les élus désirent renouveler l'entente pour l'année 2020;

Considérant que les tarifs pour les matériaux secs mélangés pour la prochaine année sont de 86 \$ la tonne métrique;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la Municipalité de Nantes renouvelle l'entente avec SLM récupération pour le service de récupération des matériaux secs du 1er janvier au 31 décembre 2020 au coût de 86 \$ de



N° de résolution
ou annotation

19-12-280

la tonne métrique déposé au site. La directrice générale adjointe est autorisée à signer le contrat de renouvellement.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.2 - Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes

Le Conseil donne son accord pour que le bureau municipal soit fermé à partir du 20 décembre 2019 à 16 h jusqu'au 5 janvier 2020.

15.3 - Soumission pour l'émission de billets R# 372-09

Date d'ouverture :	10 décembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 décembre 2019
Montant :	163 100 \$		

Considérant que la Municipalité de Nantes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 décembre 2019, au montant de 163 100 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 – CAISSE DESJARDINS DE LAC-MÉGANTIC – LE GRANIT		
14 300 \$	2,94000 %	2020
14 700 \$	2,94000 %	2021
15 100 \$	2,94000 %	2022
15 600 \$	2,94000 %	2023
103 400 \$	2,94000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,94000 %

2 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
14 300 \$	2,94000 %	2020
14 700 \$	2,94000 %	2021
15 100 \$	2,94000 %	2022
15 600 \$	2,94000 %	2023
103 400 \$	2,94000 %	2024
Prix : 98,19600		Coût réel : 3,00854 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LAC - MÉGANTIC - LE GRANIT est la plus avantageuse;



N° de résolution
ou annotation

19-12-281

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyé par madame Lynda Bouffard, et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Nantes accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LAC - MÉGANTIC - LE GRANIT pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2019 au montant de 163 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 372-09. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.4 - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 163 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2019

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Nantes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 163 100 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2019, réparti comme suit:

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de :
372-09	163 100 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 372-09, la Municipalité de Nantes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu unanimement;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit;

1. les billets seront datés du 17 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2020.	14 300 \$	
2021.	14 700 \$	
2022.	15 100 \$	
2023.	15 600 \$	
2024.	16 000 \$	(à payer en 2024)
2024.	87 400 \$	(à renouveler)



N° de résolution
ou annotation

19-12-282

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 372-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15.5 - Financement temporaire Règlement 434-17 rue Principale (Route 161)

La directrice générale adjointe a demandé à la Caisse financière Lac-Mégantic - Le Granit de pousser l'échéance du financement temporaire concernant la rue Principale (Route 161) au mois de juin 2020, pour que les comptables puissent trouver le pourquoi du montant élevé dans le compte caisse. Le Conseil est d'accord.

15.6 - Calendrier des séances ordinaire 2020

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que :

Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal est adopté pour 2020. Les séances se tiendront les mardis et débuteront à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Nantes :

14 janvier	11 février
10 mars	14 avril
12 mai	9 juin
14 juillet	11 août
8 septembre	13 octobre
10 novembre	8 décembre

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-12-283

15.7 - Compensation hausse matière recyclable

Considérant que Récupération Frontenac inc. a annoncé la hausse de son tarif de traitement des matières recyclées passant de 2,50 \$/Tonne métrique à 55 \$/Tonne métrique, et ce, à compter de la prochaine année;

Considérant que les municipalités du territoire obtiendront une compensation de Recyc-Québec pour cette hausse, laquelle sera versée dans 2 ans;

Considérant que par sa résolution no 2019-228, le conseil des maires de la MRC du Granit a offert une avance de compensation aux municipalités du territoire, ayant déclaré ou non-compétence à la MRC pour les matières recyclées, pour leur permettre de diminuer le fardeau financier que représente la hausse de tarif ci-haut mentionnée;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Nantes confirme à la MRC du Granit sa participation à l'avance de compensation pour contrer la hausse du tarif du traitement des matières recyclées, et ce, pour les années 2020 et 2021.

Que le conseil de la Municipalité de Nantes accepte que l'avance de compensation de 2020 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les



N° de résolution
ou annotation

19-12-284

matières recyclées en 2022 et que l'avance de 2021 lui soit ajoutée au montant de sa quote-part pour les matières recyclées en 2023.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15.8 - Augmentation de la rémunération 2020

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu d'accorder une augmentation de 2% à tous les employés sauf la secrétaire administrative qui aura une augmentation de 2,95 %.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 43.

Jacques Breton
Maire

Lucie Lortich
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire